
Présents : Jean Marc De Lustrac (*Animateur de la Commission*) ; Isabelle Auriscoste (*Présidente du Syndicat Mixte du Pays Ruffécois*) ; Jean Paul Ayrault (*Aigre*) ; Marie Dominique Bernard (*Fouqueure*) ; Bernadette Gardette (*Vars*) ; Jackie Lizot (*Besse*) ; Christiane Prevost (*Villefagnan*) ; Jean Raineteau (*Montignac sur Charente*) ; Dominique Ravaud (*La forêt de Tesse*) ; Annie Sagne (*Nanclars*) ; Marilys Soulet (*Bayers*) ; Didier Vidaud (*Cellettes*) ; Gérard Vincent (*Vars*) et Juliette Tanty (*Chargée de mission santé sport solidarité*)

Documents distribués : Une plaquette relative aux missions de la Commission services à la population (actions passées et en cours)/ La lettre de cadrage du Contrat Local de Sant

1/ Actions conduites antérieurement :

Jean Marc De Lustrac se présente et rappelle les actions conduites par la Commission sport- santé :

- Installation de défibrillateurs cardiaques dans les communes du Ruffécois
- Réalisation d'un diagnostic santé-social par l'Observatoire Régional de la Santé
- Education Nutritionnelle avec les écoles du Pays Ruffécois
- Aide au développement d'infrastructures sportives
- Accompagnement financier de l'association EIDER

2 / Les actions en cours de la Commission Services à la population :

Le nom de la Commission sport santé a évolué en Commission services à la population. Certaines actions sont déjà en cours :

- Prêt du matériel sportif aux écoles qui le souhaitent
- Élaboration et animation d'un Contrat Local de Santé
- Appui aux professionnels de santé et aux élus pour le développement de projet de pôles de santé et/ou maisons de santé.
- Soutien pour le montage et l'inscription des dossiers de subventions relatifs aux manifestations sportives auprès de la Région Poitou-Charentes

3 / Présentation de la Lettre de cadrage du Contrat Local de santé du Pays Ruffécois

La lettre de cadrage du CLS décrit la démarche à mettre en place tout au long de la phase d'élaboration et de mise en œuvre du Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays Ruffécois. Elle scelle un premier engagement entre l'Agence Régionale de Santé, le Syndicat Mixte du Pays Ruffécois, la Préfète de la Charente et le Conseil Général de la Charente, et les Communautés de communes (si elles en ont fait le choix) signataires du futur du Contrat Local de Santé.

La lettre de cadrage présente le contexte du territoire, le périmètre du CLS, les enjeux et les objectifs du Contrat Local de Santé, les axes stratégiques, la constitution de la gouvernance (Comité décisionnel, Comité technique découpé en groupes de travail) et le calendrier prévisionnel (Cf. doc).

4 / Centre Médico Psychologique et Hôpital de jour de Ruffec :

Le Pays du Ruffécois a voté lors de l'assemblée générale du 10 juillet une motion contre la fermeture du CMP et de l'hôpital de jour de Ruffec, à la demande de la CDC Val de Charente.

M. Bernard Charbonneau a sollicité Mme Isabelle Auricoste et M. Jean Marc De Lustrac pour que le Pays puisse accompagner la CDC Val de Charente et la commune de Ruffec sur ces questions.

Mme Isabelle Auricoste et M. Jean Marc De Lustrac ont rencontré le Collectif de Défense de l'hôpital de jour et du CMP, le 4 septembre dernier. Il a été convenu lors de cet échange de récupérer des données. Juliette Tanty recueille actuellement des témoignages des usagers, des professionnels et des enseignants du territoire du Ruffécois afin de mieux appréhender les besoins depuis la diminution des horaires de service de 50%. En outre, Monsieur De Lustrac a rappelé que les indicateurs de santé relatifs à la santé mentale sur notre territoire font état de problèmes (addictions, suicide, souffrance sociale, ...)

Mme Isabelle Auricoste a également contacté Monsieur Maury (DG ARS Poitou Charentes) pour évoquer la situation sur notre territoire, ainsi que les deux Présidents du Pays Mellois et Civraisien pour organiser une réunion sur ce enjeu de santé.